

## Compte-rendu du Conseil d'établissement de l'Ecole Municipale de Musique de Vallet

- mercredi 27 février 2019 -

### Présents :

Elu : Hervé AUBRON.

Ecole de musique : Tiphaine GRENIER-SEGALEN, Christelle BRUNET, Cécile JAROUSSEAU.

Représentants des élèves, parents d'élèves et Association OPUS 212 : Valérie LABORIEUX, Jean BODINEAU, Dominique BODINIER.

### Excusée :

Isabelle DRIGUEZ.

### Absents :

Jacques MASSIQUET, Stéphane DAVID, Delphine MARCHAND, Audrey PICHON, Béatrice BRICHON, Anne EON, Ludovic BUZONIE, Mickaël COLAISSEAU.

### ➤ **Présentation Association OPUS 212 :**

L'association « Opus 212 » (association de parents d'élèves et d'usagers de l'EMM) a été créée il y a un an maintenant suite au souhait d'accompagner, soutenir les projets de l'atelier jazz et offrir un statut juridique permettant de récolter des cachets de prestations (impossible pour une municipalité).

Hervé A. explique que cette association fédère les élèves, les parents d'élèves et les enseignants de l'Ecole de Musique. Cette association permet notamment de pouvoir faire un contrat lorsqu'il y a des demandes externes de concerts ; l'argent récolté pouvant ensuite être utilisé pour financer des stages, master class ou l'achat de matériel et d'instruments, rémunérer le professeur qui encadre le groupe lors de ces prestations exceptionnelles ou encore financer les frais de déplacement. Les membres de l'association sont à l'écoute des projets des élèves quant à leurs idées pour l'utilisation possible de cet argent.

Pour l'instant cela ne concerne que l'atelier jazz mais ce dispositif peut tout à fait s'étendre aux autres ensembles et projets de l'EMM. L'association a également un rôle de coordination avec l'Ecole de Musique.

Jean BODINEAU demande si la chorale aurait un intérêt à faire partie de l'association, « pour Corinne est-ce que ce serait mieux financièrement ? » Tiphaine GS explique qu'il ne faut pas tout mélanger : organiser des rencontres inter chorales ou inter classes fait partie intégrante des missions d'un enseignant artistique ; cela permet de rencontrer d'autres pratiques, de dynamiser les classes et nombreux professeurs s'inscrivent dans ce type de projets (ces heures et temps pédagogiques sont compris dans leurs fiches de poste et les enseignants sont déjà rémunérés pour cela).

L'option d'une rémunération sous forme de « cachet » ne doit en aucun cas être l'objectif premier du projet et intervient uniquement dans les cas de demandes dites « commerciales » (exemple la demande d'une société X pour l'animation de l'inauguration de locaux).

Hervé A. ajoute et souligne l'importance de l'investissement total des jeunes lorsqu'ils acceptent une date : ils ne doivent pas faire faux feu au dernier moment comme cela s'est déjà produit.

## ➤ **Bilan des inscriptions :**

Tiphaine GS indique que l'effectif de l'école est resté stable par rapport à l'année dernière avec 270 inscrits. Les classes de clarinette, technique vocale et saxophone ont bien progressé cette année ; par contre une baisse dans les classes de cuivres, d'accordéon et chorales est à noter.

Le parcours instrumental est resté stable même s'il reste encore des places, il faudra réfléchir en équipe aux éventuelles raisons, voire une manière d'attirer davantage de public sur ce dispositif. Serait-ce dû à une organisation un peu trop compliquée pour certains parents (avec différents créneaux de jours et d'heure pour chaque instrument selon les périodes ? Peut-être imaginer des créneaux communs aux instruments proposés ?). Un bilan serait à faire sur ce point.

Tiphaine GS évoque aussi le fait que les Ecoles de Musique voisines (Fortissimo et Sol en Vigne) ont connu une baisse d'effectifs notable à cette rentrée ; comment l'expliquer ?

Pour Cécile J., il y a peut-être trop de choses proposées sur le territoire et les parents doivent faire des choix ? D'où l'importance de bien communiquer sur les concerts d'élèves afin de montrer au public les différentes prestations proposées au sein de l'école. A Orvault, l'école de musique organise une soirée « Potes et familles » où les familles proposent un répertoire parents/enfants, cela fonctionne très bien et dynamise l'implication des familles dans l'apprentissage de leurs enfants.

Tiphaine GS évoque la demande émanant du RAM afin de s'intégrer dans la semaine de la parentalité organisée par la CCSL qui aura lieu en novembre prochain. L'idée de mobiliser des parents musiciens avec les élèves va être tentée.

Concernant les percussions brésiliennes, Madame LABORIEUX évoque la difficulté pour de nouveaux élèves de s'intégrer dans le groupe constitué : apprentissage par l'oralité uniquement, les morceaux sont déjà connus de tous et cela peut parfois faire peur aux débutants et bloquer l'inscription de nouveaux élèves.

Tiphaine GS précise que Cédric Pruvost, le professeur, lui a déjà évoqué cette problématique et qu'il a le projet de réorganiser son cours en deux groupes de niveaux différents (débutant et confirmé) pour la rentrée prochaine.

## ➤ **Projets 2018-2019 :**

### → **Projets menés – 1<sup>er</sup> semestre :**

\* Master class/rencontre d'artistes dans le cadre des concerts « Pole Musique » auprès d'élèves de l'EMMV (Ecole Municipale de Musique de Vallet) et de l'EMLD (Ecole de Musique Loire Divatte) : interventions du groupe « Doucha », mercredi 12 décembre, suite à leur concert au Champilambart avec l'Harmonie de Vallet, le samedi 8 décembre.

\* Interventions d'Edwige Etienne (Lutherie instruments à vents – Le Loroux-Bottereau) auprès des orchestres à vents I et II et du Pipe band = ouvrir les élèves instrumentistes à vents au métier de luthier, apprendre à prendre soin de son instrument, etc.

\* Stage inter chorales et inter générationnel (chorales adulte, ado, enfant réunies) : retours très positifs (35 inscrits). Stage animé par les trois chefs de chœurs de l'EMM (Cécile

Jarousseau, Hélène Archereau et Corinne Bardini), autour de la technique vocale, du théâtre et de la danse.

Jean BODINEAU, choriste dans la chorale adulte, y a participé ; il souligne que cette expérience a été très positive et le côté « inter générationnel » très dynamisant.

→ **Prochaines manifestations – 2<sup>ème</sup> semestre :**

\* Master class / rencontre d'artistes dans le cadre des concerts « Pole Musique » auprès d'élèves de l'EMMV et de l'EMLD, samedi 16 mars, avec l'intervention d'enseignants du département spécialisés dans la musique ukrainienne - autour du concert de « Dakhabrakha » (vendredi 8 mars au Champilambart).

\* Master class de piano : Dominique Mottas, professeur de piano invité (samedi 23 mars – journée entière).

\* Concert des orchestres à vents I et II de l'EMM avec l'Harmonie de Vallet et la fanfare du collège Pierre Abélard : samedi 11 mai à 18h au Champilambart.

\* Partenariat l'EMPoleFortissimo dans le cadre de deux concerts qu'ils organisent : une soirée Cabaret (samedi 30 mars à La Chapelle Heulin) et une soirée Ateliers musiques actuelles (samedi 27 avril au Pallet).

\* Concert de l'ensemble de guitares de l'EMM en première partie de l'ensemble de guitares « Couleur guitares » (samedi 30 mars – Les Dorices)

\* PORTE OUVERTE - dimanche 19 mai :

- Rencontres des professeurs et petits concerts sur le site de l'EM, de 10h30 à 13h.

- Prestation des fanfares de trois collèges de la CCSL de 11h à 11h30 sur le marché de Vallet - collèges Pierre Abélard (Vallet), Notre Dame et Auguste Mailloux (Le Loroux-Bottereau).

Cécile J. évoque une demande récente d'élèves (FM1ados) qui aimeraient pouvoir assister à un concert d'orchestre symphonique car ils n'en n'ont jamais eu l'occasion.

Tiphaine GS prend note et se renseignera sur le prix d'une location éventuelle d'un car pour se rendre à Nantes ou Cholet ; elle se rapprochera également des structures (type ONPL ou Opéra Graslin) afin de connaître les possibilités de tarifs et épilucher les programmations pour 2019-2020.

Mme LABORIEUX demande si la diffusion des concerts de ce type pourrait se faire au sein de l'école avec des programmes mis à disposition des familles.

Pour Cécile J., les professeurs se doivent de faire le relai de ces informations (programmes, comment et où chercher les informations, etc.).

Par ailleurs, des brochures sont à disposition des familles dans le couloir de l'Ecole de Musique et un affichage des concerts (ONPL notamment) est régulièrement fait.

➤ **Ecole de musique intercommunale : point sur l'avancée du projet**

Concernant tout d'abord la construction des nouveaux locaux sur Vallet, les travaux ont pris un peu de retard au démarrage mais devraient commencer sous peu. Hervé A. ajoute que l'entrée dans la nouvelle école ne coïncidera donc sans doute pas avec la rentrée de septembre 2020 mais plutôt dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre.

Concernant ensuite le projet d'une école de musique intercommunale, les choses avancent :

- L'école de musique associative « Fortissimo » a fusionné le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec l'École de Musique associative de Loire-Divatte qui compte maintenant deux pôles d'enseignement (« Pôle Fortissimo » sur Le Pallet, La Chapelle-Heulin, Mouzillon et « Pôle Loire-Divatte » basé à La Chapelle-basse-mer qui couvre les communes de l'ancienne CCLD)

- Un comité technique s'est créé en décembre dernier composé de :

Pour Vallet : Isabelle DRIGUEZ (directrice Pôle Culture), Sarah BRONDEL (directrice Générale des Services), Tiphaine GRENIER-SEGALLEN (Directrice de l'École Municipale de Musique) ;

Pour la CCSL : Xavier JAMIN (directeur de l'EM Loire-Divatte), Bénédicte CHEVALIER (la directrice du Pôle Animation du Territoire CCSL et Aline BENETEAU (directrice Générale des Services) ;

Pour le département : Anne GARZUEL de Musique et Danse en Loire Atlantique.

Cette instance a permis de démarrer une réflexion sur la mise en œuvre du projet d'une école mutualisée.

Les points travaillés depuis décembre 2018 sont :

- Un diagnostic territorial,
- Les enjeux du projet,
- L'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre.

Ces points seront exposés et validés lors du premier Comité de Pilotage qui se déroulera courant mars. Ce Comité de Pilotage sera composé des membres suivants :

- Président CCSL
- Vice-Président + un élu Commission Culture CCSL
- Ville de Vallet deux élus
- Un représentant du conseil d'établissement de l'EM Vallet
- Deux représentants de l'association (bureau EM associative)
- Un représentant du Département
- Le Comité Technique
- Partenaires en fonction des sujets

Un membre du CE de l'EMM de Vallet (ou Opus 212) est donc amené à y participer. Dominique B., le président d'Opus 212 propose de lancer un appel aux membres du bureau de l'association dans ce sens.

L'un des points principaux de vigilance du projet est le choix de la structure juridique qui n'est pas encore validée ; l'idée serait de s'appuyer sur un cabinet d'étude afin de trouver la structure juridique la mieux adaptée à un projet de cette envergure.

Une présentation du projet auprès des différents partenaires pourra également être organisée afin d'intégrer tout le monde au projet et de prendre en compte les craintes, interrogations et/ou suggestions de tous.

Tiphaine GS interroge donc les personnes présentes quant aux enjeux, points de vigilances et/ou leviers que leur évoque ce projet. Elle présente une partie du document de travail effectué par le Comité technique afin de donner des idées et présenter les éléments déjà listés.

Les parties du document de travail portent sur les aspects suivants : I. Le territoire / II. Les usagers / III. Les Structures d'Enseignement Artistique / IV. Les bâtiments / V. Le personnel.

Les questions soulevées sur le sujet lors de ce C.E. concernent :

- *Un nombre de places suffisant pour toutes les demandes ?*

Question en lien au fait d'une possible augmentation des effectifs (lié notamment à l'harmonisation des tarifs).

Tiphaine GS indique qu'il y aura effectivement sans doute plus d'élèves mais les locaux seront adaptés et dimensionnés pour cela ; avec, par la suite, une possibilité d'extension.

- *La crainte d'une perte du côté « familial » et d'une proximité de gestion (crainte d'un aspect surdimensionné voire élitiste du projet) – évocation des problèmes posés lors de fusion, lorsque tout est centralisé.*

Hervé A. explique que la gestion du personnel sera intercommunale mais rien ne changera vraiment pour les usagers car la proximité perdurera.

- *Des suppressions de postes pour le personnel enseignant ?*

Tiphaine GS répond qu'il y aura en effet des doublons mais pas de suppression de postes, pour certains professeurs au contraire cela pourra consolider leur contrat ; Hervé explique que peut-être sur certaines demandes les élèves se déplaceront mais le but reste la proximité des lieux, ce sont les professeurs qui se déplaceront en priorité.

#### ➤ **Questions diverses :**

Mme LABORIEUX demande la différence entre un Conservatoire et une Ecole de Musique ? Celle-ci se heurte à la difficulté de pouvoir inscrire son fils au Conservatoire de Nantes (tarifs trop élevés pour les hors communes, examen d'entrée).

Les deux structures d'enseignement ont en effet des statuts différents ; l'Ecole de Musique de Vallet n'est pas habilitée à proposer les cursus, ni de délivrer les diplômes nationaux comme un Conservatoire.

Mr Jean BODINEAU renouvelle sa demande à Hervé A. pour qu'une information soit passée au sujet des deux chorales de Vallet (Notes Vagabondes – la chorale de l'EMMV – et le Chœur de Vallet) afin d'éviter la confusion entre les deux entités. L'idée serait peut-être d'inclure notamment un texte descriptif pour chaque chorale ?

Hervé A. prend note et s'en occupe prochainement.

Par ailleurs, la chorale adulte recherche de nouveaux lieux de prestation et demande si Le cinéma LE CEP peut être utilisé pour certaines rencontres de chorales ? Hervé explique que non puisque la scène n'est plus accessible, elle peut être utilisée pour une assemblée générale mais pas pour une chorale.

Hervé A. souhaite que le CE se réunisse deux fois par an (le dernier CE a eu lieu en novembre 2017 : laps de temps trop espacé). L'idéal sera donc de prévoir une prochaine réunion en octobre 2019.